

## Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Le projet de loi déposé devant le sénat, première assemblée à discuter du texte :

<https://www.senat.fr/leg/pjl21-889.html>

La disposition du projet de loi la plus controversée, suppression des études environnementales pour les petits et moyens projets Enr, a été supprimée du projet définitif. Il reste que :

- les modifications des Plu(I) et Scot en faveur des Enr sont simplifiées,
- les projets Enr répondent à Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur, l'une des conditions à remplir pour leur délivrer une autorisation de destruction d'espèces protégées,
- les procédures applicables à l'éolien en mer sont simplifiées (titre III).

L'avis favorable du conseil d'État sur cette version définitive du projet :

<https://www.conseil-etat.fr/avis-consultatifs/derniers-avis-rendus/au-gouvernement/avis-sur-un-projet-de-loi-relatif-a-l-acceleration-des-energies-renouvelables>

## Recours devant le Tribunal de l'Union Européenne pour contester le classement des éoliennes dans la liste des énergies considérées comme vertueuses pour l'environnement (Taxonomie)

La Fédération Environnement Durable, Vent de Colère et d'autres ONG environnementales assistées d'un cabinet d'avocat européen ont déposé un recours devant le Tribunal de l'Union Européenne contestant le classement de l'éolien terrestre et l'éolien en mer dans la liste des énergies considérées comme vertueuses pour l'environnement (taxonomie).

<https://www.ventdecolere.org/communiqu/CP-Taxonomie%20FED-VDC.pdf>

<https://www.ventdecolere.org/communiqu/PR%20-Taxonomy%20FED-VDC%20EN.pdf>

## Appel national à témoignages sur le bruit éolien

Une démarche urgente en soutien du combat national mené par Echauffour Environnement contre le bruit éolien.

[https://7usyw.r.a.d.sendibm1.com/mk/mr/kyVYFo4y0qllXFIJWUIHX153d5f9yYIt4IJ1WR-07xP8NRLQyO4EE58yrA5oOX1\\_yhnkmVWC9kFUAr\\_1XfpFgOCXhCgM3FCOv9lPhUn-lykQ2egVBWc0AT9YK0OOAUOnYwwY](https://7usyw.r.a.d.sendibm1.com/mk/mr/kyVYFo4y0qllXFIJWUIHX153d5f9yYIt4IJ1WR-07xP8NRLQyO4EE58yrA5oOX1_yhnkmVWC9kFUAr_1XfpFgOCXhCgM3FCOv9lPhUn-lykQ2egVBWc0AT9YK0OOAUOnYwwY)

## **Pétition espagnole sur le non-respect de la réglementation Natura2000**

Une pétition devant la Commission Européenne à soutenir car elle intéresse tous les européens.

<https://www.europarl.europa.eu/petitions/en/petition/content/0387%252F2022/html/H%25C3%25A1bitats%2BNatura2000%2Bamenazados%2Bpor%2Bmacro%2Bindustrias%2Brenovables>

Titre résumé : Pétition n° 0387/2022 présentée par Ignacio López (espagnol), au nom de l'Asociación Rural Contemporánea (Association rurale contemporaine), sur les habitats protégés Natura 2000 mis à mal par les industries renouvelables

Numéro de pétition : 0387/2022

Sujets : Énergie, Environnement - Protection et préservation, Environnement - Études d'impact, Santé

Résumé de la pétition :

Le pétitionnaire se plaint des négociations avec les "macro-industries éoliennes" dont les infrastructures et les travaux affectent directement les habitats protégés du réseau Natura 2000. Les autorités publiques galiciennes négocient les projets et ne veillent pas à la préservation de ces habitats : il affirme que 162 parcs éoliens interfèrent directement avec les habitats Natura 2000 en Galice. L'obligation de procéder à des évaluations appropriées des effets de l'avalanche de projets sur les habitats Natura 2000 ne serait pas respectée. (La directive 92/43/CEE inclut le principe de précaution, avec un critère d'autorisation strict, selon lequel les autorités ne peuvent autoriser la réalisation de projets que s'il existe une certitude scientifique qu'ils n'affecteront pas leur environnement). Selon lui, aucune étude stratégique ou d'évaluation de la connexion du réseau d'habitats n'est réalisée - seulement des études pour des projets limités - et, par conséquent, la connectivité écologique des écosystèmes et la cohésion du réseau Natura 2000 ne sont pas assurées.

## **Un permis de construire d'éoliennes peut être refusé en raison de leur covisibilité avec des monuments historiques**

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15970?xtor=EPR-141>